



FICHE INTENDANCE 2022 2023

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Classe (prévue à la rentrée 2022) : _____

Général

Professionnel (Pro et CAP)

Technologique (STMG)

Etablissement scolaire en 2021/2022 : _____ Classe _____

Déjà boursier en 2021/2022 : OUI NON

Première demande pour 2022/2023 : OUI NON
(attention aux délais)

RESPONSABLE LEGAL 1	Le conjoint, le concubin (vivant au domicile)
NOM et Prénom : _____	NOM et Prénom : _____
Adresse : _____ _____	N° portable : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ _____	MAIL (obligatoire) : _____ @ _____
N° fixe : _____ N° portable : _____	
MAIL (obligatoire) : _____ @ _____	

L'AUTRE PARENT de l'enfant (RESPONSABLE LÉGAL 2) si divorcé(e) ou séparé(e)

NOM et Prénom : _____	N° portable et/ou fixe : _____
Mail (obligatoire) : _____	@ _____

JOINDRE ICI L'IBAN/RIB du Responsable Légal

Permet uniquement de rembourser un trop payé,
les frais de stage ou les bourses

L'IBAN joint doit être au nom du demandeur de la bourse si l'élève est boursier

REGIME CHOISI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(Voir la fiche d'information ci jointe que vous conserverez)

- ☒ **AU REPAS** (seuls les repas consommés sont payés)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 44.00 € (par chèque, encaissé au 09/09/22,
OU par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 4 JOURS** (lundi-mardi-jeudi-vendredi midis)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,
OU par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 5 JOURS** (tous les midis)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,
OU par espèces à l'inscription)
- ☒ **INTERNE FORFAIT « INTERNAT MATHIAS OU GAUTHEY »** (toute la semaine)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 180.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,
OU par espèces à l'inscription)
- ☒ **EXTERNE** (ne mangera jamais au restaurant scolaire) aucun règlement à effectuer

Il sera possible d'ajuster le régime choisi en début d'année scolaire (15 premiers jours de la rentrée), en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

IMPORTANT : Si l'élève ne fréquente pas très régulièrement la cantine scolaire, il est Conseillé de choisir le paiement « au repas »

IMPORTANT : JE VÉRIFIE QUE MON DOSSIER EST COMPLET

- ☒ J'ai coché un régime dans la liste ci-dessus (*attention si rien n'est coché l'élève sera considéré externe à la rentrée et ne pourra accéder au restaurant scolaire*)
- ☒ J'ai joint le règlement correspondant au régime choisi par :
 - ☒ chèque
 - ☒ espèces
- ☒ J'ai joint mon Relevé d'Identité Bancaire (IBAN) **(OBLIGATOIRE)**
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières

ATTENTION : Pour les élèves internes, la chambre ne sera définitivement réservée qu'après **accord** de la vie scolaire, **versement** de l'acompte demandé, et **PAS DE RETARD de paiement**

A

Le/2022

SIGNATURE du Responsable Légal :

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT D'APRES LE REGLEMENT RÉGIONAL EN VIGUEUR AU 01/09/2022

1- QUELS SONT LES DIFFERENTS RÉGIMES POSSIBLES ?

1-1 Pour les élèves ayant besoin d'un accès au restaurant scolaire le midi uniquement, Le lycée met à votre disposition 3 formules d'accès au self :

- **Au repas** : seuls les repas réellement consommés sont payés.
A PRIVILÉGIÉ si l'élève ne fréquente pas TRES régulièrement le self.
- **Demi pensionnaire au forfait 4 jours** : obligatoirement lundi mardi jeudi vendredi – midis : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
- **Demi pensionnaire au forfait 5 jours** : à midi tous les jours du lundi au vendredi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)

1-2 Pour les élèves ayant besoin d'un hébergement complet à la semaine :

- **Interne « internat Sportif-Gauthey »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
L'élève prend tous ses repas au restaurant scolaire du lycée Gauthey
Situation géographique : 2 avenue Léon Blum (10mn à pied)
- **Interne « internat Mathias »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
🍽 L'élève prend son déjeuner au restaurant scolaire du lycée Gauthey mais son petit déjeuner et son dîner au restaurant scolaire du lycée Mathias
Situation géographique : 3 place Mathias (5 mn à pied)

L'inscription est ANNUELLE et il n'est possible de changer de régime QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS, en particulier dans les 15 jours suivant la semaine de la rentrée, en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

Chaque élève fréquentant le restaurant scolaire possède déjà OU se verra remettre (gratuitement si nouvel arrivant au lycée) une carte d'accès valable pour toute sa scolarité.

En cas de perte le rachat d'une nouvelle carte est possible (3.50 € en 2022)

2- LES TARIFS

Tous les tarifs sont fixés annuellement (année civile) par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

A titre d'information ils sont pour l'année 2022 de :

- Elève AU REPAS : 4.40 € le repas
- Élève DP FORFAIT 4 JOURS : 498.00 € (179.83€ + 131.42€ + 186.75€)
- Élève DP FORFAIT 5 JOURS : 588.25 € (211.25€ + 156.00€ + 217.75€)
- Élève INTERNE « internat Mathias » et « sportif-Gauthey » (623.28€ + 460.27€ + 642.45€)

3 - LES MODALITÉS DE PAIEMENT

3-1 Pour les élèves AU REPAS

Le compte sera obligatoirement approvisionné AU PREALABLE pour permettre le passage. AUCUN passage en négatif ne sera autorisé. L'approvisionnement des repas peut se faire :

- par chèque bancaire à l'ordre du Lycée Gauthey
- en espèces à l'intendance
- en ligne via le site Internet du lycée ou l'application « my turboself »

Il est également possible d'alimenter son compte avec sa bourse, pour cela l'élève doit se présenter à l'intendance.

3-2 Pour les élèves au forfait

La répartition des périodes de facturation est la suivante :

- 1^{ère} période : septembre -> décembre
- 2^{ème} période : janvier -> avril (jusqu'au dernier jour avant les vacances d'avril)
- 3^{ème} période : avril (au retour des vacances d'avril) -> juillet

Chaque début de période, une facture appelée aussi « avis aux famille » est envoyée aux familles par courrier ou mail. Le montant indiqué tient compte du montant des bourses et primes auxquelles a droit l'élève, ainsi que des remises d'ordre connues au moment de l'édition.

Les familles doivent régler à réception de l'avis correspondant :

- par chèque bancaire à l'ordre du lycée Gauthey
- en espèces
- en ligne via le site Internet du lycée OU l'application « my turboself »
- par virement bancaire TRESOR PUBLIC FR76 1007 1710 0000 0010 0191 515 BIC TRPUFRP1

Il est possible de bénéficier d'un échancier annuel ou périodique sur demande écrite auprès du service intendance. Dans ce cas les modalités de paiement seront fixées dès le début d'année et les factures ne seront envoyées qu'à titre d'information.

4- LES REMISES D'ORDRE

Une remise d'ordre est une déduction du montant des frais de restauration et/ou d'hébergement qui peut être accordée à un élève momentanément absent ou quittant définitivement l'établissement.

- Les forfaits internats ou demi-pension sont dus en intégralité et ce quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. Le forfait étant annuel, le départ anticipé (sauf démission) ne donnera lieu à aucune réduction, de même pour l'arrêt anticipé des cours pour cause d'examen.
- En cas d'absence pour maladie, d'au moins 7 jours calendaires, une remise d'ordre pourra être faite, mais UNIQUEMENT, suite à transmission du certificat médical correspondant, au service intendance.
- Les périodes de stage donnent lieu à une réduction, à la seule condition que l'élève ne soit ni présent au restaurant scolaire, ni à l'internat pendant toute la durée du stage.
- Les voyages et sortie scolaires pourront également donner lieu à une réduction.

FA - MDL - EG : 2022 - 2023

Fiche d'Adhésion - Maison Des Lycéens - Emiland Gauthey

La **MDL (Maison Des Lycéens) Emiland Gauthey** est une association de loi 1901, qui fonctionne avec un **BDL (Bureau Des Lycéens)** composée d'un.e Président.e, d'un.e Trésorier.e, d'un.e Secrétaire chacun avec un.e VICE. Sans oublier un.e chef.fe des projets, et un.e chargé.e de digitalisation - communication et design qui peuvent comporter des VICES.

Des représentant.e.s sont également élu.e.s.

L'implication au sein de l'association est libre et volontaire !

Elle a son propre budget, avec la participation des adhérent.e.s avec un chèque de 6 € (six euros) pour la communauté et de ses actions (vente de gourmandises, crêpes ; sortie laser-game, cinéma, bowling, musée, match ; animations de jeux de sociétés, danse, musique, décors ; concours de pull de Noël [etc ...]).

Les adhérent.e.s bénéficient d'offres, d'avantages et l'accès à la **Maison Des Lycéens** (FOYER), et autres [etc ...] grâce à leur carte adhérent.e.

Une **AG - MDL - EG (Assemblée Générale de la Maison Des Lycéens d'Emiland Gauthey)** à lieu aux cours des sept premières semaines à partir de la rentrée scolaire, qui élit un **BDL** pour l'année scolaire.

INFORMATION

Une carte d'adhérent.e vous sera remise suite à votre inscription.

❖ Merci de remplir les champs suivants et de glisser la fiche d'inscription avec le paiement.



Fiche d'inscription à la MDL Emiland Gauthey

Nom * : Prénom * :

Classe * : Interne * : OUI | NON

E - mail * :@.....

* = Champs obligatoire

Merci de ton adhésion, pense à ramener cette Fiche d'Adhésion ainsi que le **chèque de 6 €** à l'ordre de la **MDL EMILAND GAUTHEY**, avec le **dossier d'inscription scolaire** ou en **vie scolaire**.

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur ou du tuteur/tutrice :



E-MAIL : emilandgauthey.dijon@federation-mdl.fr

E-MAIL : bureau.mdl.emilandgauthey@gmail.com

SITE INTERNET : emilandgautheydijon.wixsite.com/monsite

TELEPHONE : 07 65 24 55 72

INSTAGRAM : [emilandgauthey_md1_cv1_](https://www.instagram.com/emilandgauthey_md1_cv1_)



❖ Merci de remplir les champs suivants et de glisser la fiche d'inscription avec le paiement.

✂

Pour cette année scolaire vous aimeriez :

Un club ? oui | non. Si oui, quel club ? (ex : chant, musique, dessin, autres [etc ...]) :

Des sorties ? oui | non. Si oui, quelle sortie ? (ex : laser - game, sortie extérieur, musée, autres [etc ...]) :

Autres ? oui | non. Si oui, quoi ? (ex : débat, ventes, autres [etc ...]) :



INFORMATIONS TRANSPORT

Réseau ZOOM GRAND CHALON

Formulaire obligatoire à remplir en ligne sur www.buszoom.com avant le 1^{er} août 2022.
Voir flyer.

Réseau régional

Inscription obligatoire sur www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport avant le 15 juillet 2022.